

CONSULAT DU BURKINA FASO NICE
Unité–Progrès–Justice



49, Avenue du loup
06270 Villeneuve-Loubet-plage
Tel : 04 93 20 22 11 fax : 04 92 02 01 58
Mail : consulburkina06@wanadoo.fr
<http://www.burkinafaso-cotedazur.org>

N° de visa :
Date de délivrance :
Date de retrait :

DEMANDE DE VISA DE SEJOUR AU BURKINA FASO

Application form for visas of residence in Burkina Faso

(En caractères d'imprimerie / *in block letters*)

NOM DE FAMILLE/*Surname*

PRENOMS / *First names*

NOM DE JEUNE FILLE / *Maiden name*

DATE/LIEU DE NAISSANCE / *Date / place of birth*

NATIONALITE / *Nationality*

SITUATION DE FAMILLE / *Marital status*

PROFESSION / *Occupation*.....

PASSEPORT N°/ *Passport N°*.....

délivré le / *issued on*..... par/ *by*.....valable jusqu'au / *valid until*

DUREE DU VISA SOLLICITE / *Length of visa applied for*.....

Nombre d'entrées / *Number of entrances*

SEJOURS PRECEDENTS AU BURKINA FASO / *Previous stays in Burkina Faso*.....

ADRESSE ACTUELLE / *Present address*

.....

TELEPHONE / *Phone number*PORTABLE / *Cellular*.....

Mail.....SITE WEB / *Website*

ADRESSE AU BURKINA FASO/ *Address in Burkina Faso*

.....

DATE D'ENTREE..... DATE DE SORTIE..... MOTIF DU VOYAGE.....

VILLE D'ENTREE..... LIEU DE SEJOUR..... MOYEN DE TRANSPORT.....

Enfants, s'ils accompagnent le requérant (*Accompanying children*)

Noms, prénoms et dates de naissance (*Names, surnames and dates of birth*)

.....

Ma signature engage ma responsabilité ainsi que celle des miens et nous expose, en sus des poursuites prévues par la loi en cas de fausse déclaration, à nous voir refuser tout visa à l'avenir. *My signature commits me as well as my family and we accept the consequences dictated by the law in case of false declaration which would deprive us of any future visa.*

Signature

PIECES A FOURNIR

1/ Un formulaire par personne, à remplir, dater et signer.

2/ Un passeport dont la validité doit être supérieure de 6 mois après la fin du séjour et comporter au moins deux pages vierges.

3/ Une photo d'identité – format officiel, 3,5 X 4,5 cm (pas de photocopie ni de photo scannée).

5/ Tarifs applicables à partir du 1er mars 2012 :

- ✓ **MODALITES DE REGLEMENT:** Le règlement des visas ne peut se faire qu'en ESPECES. Soyez assez aimables de faire l'appoint, le Consulat ne disposant pas de monnaie.
- ✓ **FRAIS DE CHANCELLERIE** (Art. 2 décret 16/06/1976) : Il est perçu au Consulat de NICE au titre des frais pour CHAQUE VISA une somme de 25 EUROS
- ✓ **LE PRIX GLOBAL DU VISA EST CONSTITUE PAR L'ADDITION DES PRIX CI-DESSOUS, PLUS LES FRAIS DE CHANCELLERIE**
 - **Visa transit temporaire** (1 à 3 jours) une entrée : 18 euros (hors frais)
 - **Visa court séjour** (1 à 90 jours) une entrée : 35 euros (hors frais)
 - **Visa court séjour** (1 à 90 jours) plusieurs entrées : 45 euros (hors frais)
 - **Visa long séjour** (maximum 6 mois) une entrée : 50 euros (hors frais) \
 - **Visa long séjour** (maximum 6 mois) plusieurs entrées : 60 euros (hors frais)
 - **Visa long séjour** (maximum 12 mois) une entrée : 65 euros (hors frais)
 - **Visa long séjour** (maximum 12 mois) plusieurs entrées : 75 euros (hors frais)
 - **Visa long séjour** (18 mois) une entrée : 90 euros (hors frais)
 - **Visa long séjour** (18 mois) plusieurs entrées : 100 euros (hors frais)
 - **Visa pour groupe-humanitaire** 2 à 5 personnes: interroger le Consulat.

Article 5 du décret °2010-074 du 3 Mars 2010 : 'Nul ne peut être exempté des droits de prestations de service ou bénéficiaire de tarifs réduits sauf exemption prévue par arrêté du Ministre chargé des Affaires Etrangères ou du Ministre chargé de la Sécurité'

Article 4 alinéa 2 du décret N°2011-1109 du 30 Décembre 2011 : 'aucune recette comptabilisée ne peut faire l'objet de remboursement'

6/ Heures de dépôt et de réception : sur rendez-vous uniquement, téléphoner au 04 93 20 22 11 (le matin).
Dépôt et retrait le mardi de 10h00 à 12h00

Prévoir un délai suffisant entre le dépôt du dossier et la reprise des passeports.

NB : Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire. Il est néanmoins prudent de prendre conseil auprès de son médecin traitant qui jugera de l'opportunité de faire d'autres vaccins. Un traitement contre la malaria (paludisme) est recommandé.

Pour tout conseil pratique se reporter au site du consulat : <http://www.burkinafaso-cotedazur.org>
Rubrique « Préparer son voyage ».

Pour tout billet particulier : s'adresser directement au Consulat.